



Ville d'ESBLY

Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 20 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 12 novembre 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Valérie LEPOIVRE, Vice-Présidente

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 09

NOMBRE DE VOTANTS : 12

PRESENTS : Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Samia BRESCHIGLIARO, Mme Corinne CESARIN, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Caroline EPINAT, Mme Eleonore JOCK, Mme Patricia LHUILLIER, Mme Thérèse ROCHE, M. Francesco PITARI

POUVOIRS : M. Ghislain DELVAUX à Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Tulla HEDRICOURT à Mme Elisabeth CHENNEBAULT, M. Julien GENTY à M. Francesco PITARI

ABSENT : M. Jean-Luc GARNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Francesco PITARI

APPROBATION DU COMPTE RENDU du 18 septembre 2025 :

Le compte rendu de la séance du 18 septembre 2025, préalablement transmis aux membres du Conseil d'Administration a été adopté à l'unanimité par les membres présents et les membres représentés.

1- Convention Ciné Séniors

Installé place d'Ariane à Chessy, le cinéma Studio 31 propose au C.C.A.S. de continuer le partenariat du « ciné séniors » instauré depuis 2018.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention partenariale 2026 avec le cinéma Studio 31 qui sera renouvelée tacitement chaque année, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties.

2- Tarifs Préférentiels

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants L 2311-1 à L 2343-2,

CONSIDERANT que le C.C.A.S. instaure un tarif préférentiel pour la restauration scolaire et pour l'accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

PREND les décisions suivantes pour les familles ci-après :

Mme K 77450 Esbly	Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour son fils A compter du 01 novembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire <u>Décision</u> : ACCORD à l'unanimité
----------------------	---

Mme B. 77450 ESBLY	Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour sa fille A compter du 1 ^{er} novembre 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire <u>Décision</u> : ACCORD à l'unanimité
-----------------------	--

3- Informations et questions diverses

- Disponibilités confirmées des membres du CCAS pour la distribution des colis de fin d'année ainsi que pour le repas festif.
- Point sur le médecin généraliste qui vient de s'installer dans les bureaux situés au Pavillon des Musiques.

Les dates des prochains Conseils d'Administration ne sont pas encore fixées mais en prévision pour le D.O.B. mi-janvier et pour le budget début mars au plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.